

**PROVINCE DE QUÉBEC**43<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 21 FÉVRIER 2024

**CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE***Québec, le 21 février 2024*

Aujourd'hui, à quinze heures cinq, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 31 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.